

LISTE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'ÉTABLISSEMENT DE LA DÉCLARATION D'IMPÔT 2019

Pièces obligatoires :

- Formulaire 2019 de transmission de la déclaration d'impôt et/ou des pièces jointes.
- Relevés bancaires des valeurs fiscales de vos titres au 31 décembre 2019 (ou à la date de la fin d'assujettissement).
- Justificatifs originaux des gains réalisés dans les loteries, à Swiss Lotto, Euro Millions, etc. si l'impôt fédéral anticipé a été retenu sur le gain.

Pièces facultatives :

- Justificatifs des frais d'entretien d'immeuble(s).
- Attestations officielles de rachat d'années de cotisation au 2e pilier (caisse de pension / prévoyance professionnelle).
- Attestations officielles des versements au 3e pilier A.
- Justificatifs liés aux frais médicaux et dentaires - frais liés à un handicap.

Pièces autres :

- Certificats de salaire officiels de toutes vos rémunérations.
- Compte distinct en cas de détention de participations qualifiées commerciales.
- Justificatifs de vos frais d'administration de titres et de placements de capitaux.
- Justificatifs relatifs aux dettes et intérêts passifs échus.
- Justificatifs de vos revenus locatifs.
- Attestations des valeurs de rachat de vos assurances-vie et de rente.
- Copie des baux à loyer en cas de revendication d'une déduction sociale pour le logement.
- Justificatifs (avis de crédit bancaires, postaux, attestations...) des revenus exonérés annoncés sous chiffre 4, page 4 de la déclaration d'impôt, attestant de la période d'indemnisation, ainsi que du montant perçu.
- Attestations d'indemnités journalières (caisse de chômage, assurance invalidité, assurance maladie et assurance accidents).
- Attestations de rentes (AVS / AI, caisse de pension), décision complète de l'assurance invalidité en cas de prestation AI rétroactive.
- Attestations de rentes de 3e pilier B et des rentes autres que celles déclarées aux codes 240, 250 et 260 (rentes provenant du 1er pilier, du 2e pilier et du 3e pilier A).
- Justificatifs concernant les frais de perfectionnement, de formation et de reconversion professionnels.
- Justificatifs des frais de garde de vos enfants par des tiers.
- Justificatifs des pensions alimentaires versées ou perçues.
- Attestations concernant vos comptes d'épargne, comptes salaire, comptes de placement, comptes de dépôt, de poste et autres.
- Justificatifs des rendements de vos titres (actions, obligations, fonds de placement, etc.).